

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES ARMÉES

**Arrêté du 23 novembre 2022 modifiant l'arrêté du 17 août 2020 fixant pour le ministère des armées la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire instituée en faveur des agents exerçant des fonctions supérieures de direction, d'encadrement ou d'expertise**

NOR : ARMH2233525A

Le ministre des armées,

Vu le décret n° 2020-710 du 10 juin 2020 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire aux personnels exerçant des fonctions supérieures de direction, d'encadrement ou d'expertise, notamment ses articles 3 et 5 ;

Vu l'arrêté du 17 août 2020 modifié fixant pour le ministère des armées la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire instituée en faveur des agents exerçant des fonctions supérieures de direction, d'encadrement ou d'expertise ;

Vu l'arrêté du 13 juillet 2022 portant organisation de la direction générale de la sécurité extérieure,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'annexe de l'arrêté du 17 août 2020 susvisé est ainsi modifiée :

1° L'intitulé du 1.4 est remplacé par l'intitulé suivant : « 1.4. Autres emplois relevant du ministre de la défense » ;

2° Dans la rubrique 1.4, la ligne :

«

Directeur de cabinet du directeur général de la sécurité extérieure	1	100
---	---	-----

»

est remplacée par la ligne :

«

Directeur général adjoint de la sécurité extérieure	1	100
---	---	-----

».

**Art. 2.** – Les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux rémunérations versées à partir du mois de novembre 2022.

**Art. 3.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 novembre 2022.

Pour le ministre et par délégation :  
Le sous-directeur de la fonction militaire,  
L. POZZO DI BORGO